

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

N°2022/39

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Domaine : **7**
Sous-Domaine :
7.1

Séance ordinaire du Conseil Municipal du vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à quatorze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.

Objet :

**Remboursement
avance d'achat
par un élu.**

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, Messieurs LAÏLLE Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude.
Formant la majorité des membres en exercice,

Le nombre de conseillers
municipaux en
service est de : **Sept**

Absent : MARGALEF Séverine.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Monsieur LAÏLLE Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
25/07/2022

Un conseiller municipal a avancé des achats, qu'il convient de lui rembourser :

AFFICHAGE EN DATE
DU : 25/07/2022

En voici le détail :

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01/08/2022

- 1) **Ticket facture n°150197924** du 24 juin 2022 de «El Celler de Tapis» de 17721 TAPIS (Maçanet de Cabrnys) Espagne, d'un montant de **55,72 €.** (Alimentaire pour réception)

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Le conseil municipal après avoir délibéré sur présentation du ticket de caisse, et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le remboursement d'avance d'achat de l'élu concerné,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

PAR PUBLICATION
LE : 01/08/2022

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 28 juillet 2022

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

REÇU LE :

16 AOUT 2022

SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET

Accusé de réception Préfecture du
N°

